



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Secrétariat Général

Direction des ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré-Rapport de jury

Session 2013

CONCOURS INTERNE DU CAPES ET CAER

Section LETTRES MODERNES

**Rapport de jury présenté par Anne VIBERT
Inspectrice générale de l'éducation nationale
Présidente de jury**

Les rapports de jury sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Présentation du rapport et des résultats

Pour la deuxième année, l'épreuve d'admissibilité (coefficient 1) du CAPES interne de Lettres modernes et du CAER correspondant consiste, comme pour tous les autres concours internes, en un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Dans ce rapport, les candidats doivent, d'une part, faire état de leur parcours professionnel, d'autre part, rendre compte d'une expérience pédagogique et l'analyser.

Le rapport de la session 2012 a permis de mieux préciser les attentes du jury pour cette épreuve, inédite dans les concours de recrutement d'enseignants, et les candidats sont invités à continuer à s'y reporter. Le rapport de la session 2013 prend acte des progrès des candidats mais aussi de certaines faiblesses persistantes et apporte en outre un certain nombre de recommandations utiles pour la préparation du dossier.

Si la qualité formelle des dossiers a progressé, de même que l'intérêt des deux pages présentant le parcours professionnel, les candidats ont encore des difficultés à problématiser la situation d'enseignement qu'ils ont choisie et à analyser leur pratique. Le propos tourne trop souvent au catalogue et peine à présenter un véritable scénario didactique et pédagogique, tandis que le rôle des annexes n'est pas toujours bien perçu. Le rapport donne des conseils pour améliorer ces aspects du dossier de RAEP.

Pour les candidats qui passeront de nouveau le concours en 2014, nous insistons sur la nécessité de ne pas présenter le même rapport que celui fourni pour la session 2013, quand bien même celui-ci aurait obtenu une note qui a permis l'admissibilité : nous rappelons qu'il s'agit d'un concours, que les notes y ont une valeur relative et non absolue, ce qui ne garantit pas l'obtention d'une note similaire l'année suivante, qu'en outre le jury peut se montrer plus exigeant dès lors que l'épreuve du RAEP n'est plus une nouveauté et que les rapports du concours en ont précisé les attentes de plus en plus nettement. Si on ajoute que tout l'intérêt du dossier de RAEP est qu'il fasse état d'une expérience récente permettant de témoigner au plus près de l'état des compétences acquises, on comprendra que le jury appréciera très peu de retrouver un rapport identique à celui qu'il a déjà lu.

Pour la deuxième année également, l'épreuve orale, de coefficient 2, est une explication de texte de langue française, assortie d'une question de grammaire référée aux programmes des classes de collège ou de lycée. On se reportera là encore au rapport de la session 2012 pour le déroulement et les cadres de l'épreuve, ainsi que pour la définition de l'exercice. Rappelons que l'épreuve d'admissibilité étant centrée sur la capacité des candidats à dégager les compétences acquises dans leur expérience professionnelle, l'épreuve orale, fondée sur la connaissance de la discipline d'enseignement, entend s'assurer de leur culture littéraire et de leur maîtrise des instruments d'analyse littéraire et grammaticale. Or, cette culture fait défaut à beaucoup de candidats qui ne connaissent pas les grandes œuvres classiques figurant au programme des lycées et collèges. L'épreuve ne se réduit pas pour autant à un examen de connaissances : c'est bien la capacité des candidats à comprendre un texte, à l'interpréter de manière personnelle et à proposer une réflexion sur un point de langue qui est évaluée. Il s'agit, comme le rappelle le rapport, de mettre en évidence la singularité du texte, non d'en faire l'illustration de connaissances préalables. Ce pourquoi le rapport insiste également sur la nécessité d'une véritable hypothèse de lecture qui manque trop souvent dans les explications présentées au jury.

Pour la question de grammaire, le rapport rappelle que les savoirs attendus ne sont pas très spécialisés et qu'on n'exigera pas que le candidat soit capable de résoudre des questions pointues. Mais il faut que le futur professeur dispose de connaissances précises et rigoureuses sur les notions qu'il devra enseigner, connaissances qui manquent souvent aux candidats et les empêchent de proposer une véritable analyse et une réflexion reliées à l'explication du texte.

Les candidats sont donc encouragés à approfondir leurs connaissances dans l'étude de la langue qui est une dimension essentielle de l'enseignement du français.

Enfin, le rapport rappelle également la nécessité de se préparer sérieusement à l'entretien qui constitue la deuxième partie de l'épreuve orale : trop de candidats se laissent déstabiliser et ne tirent pas parti d'un échange pourtant destiné à leur permettre de corriger, d'approfondir ou de prolonger ce qu'ils ont exposé dans la première partie. Il leur faut donc s'entraîner également à ce moment spécifique de l'épreuve orale.

Qu'il s'agisse de l'explication de texte, de la question de grammaire ou de l'entretien qui suit, les candidats trouveront dans le rapport tous les rappels nécessaires sur le déroulement de l'épreuve orale, des conseils appuyés sur des exemples, ainsi qu'un recensement des auteurs des textes proposés et un nombre important d'exemples de questions de grammaire. Ils auront ainsi tous les éléments pour se préparer à cette épreuve décisive pour la réussite du concours.

Point important : les modalités de l'épreuve orale étant modifiées à compter de la session 2014, les candidats trouveront à l'adresse suivante le texte officiel définissant l'épreuve et un exemple de sujet zéro :

http://www.education.gouv.fr/cid49096/notes-de-commentaires-relatives-aux-epreuves-des-concours-du-second-degre.html#Concours_interne%20du%20Capes%20et%20Caer%20-%20Capes

En ce qui concerne les données chiffrées, le nombre de postes proposé était fixé cette année à 100 pour le CAPES interne de Lettres modernes et à 125 pour le CAER. Sur les 1904 inscrits au CAPES, 876 candidatures ont été déclarées recevables (les autres sont, pour la plupart, des candidats qui n'ont pas rendu le dossier de RAEP) et 220 candidats ont été déclarés admissibles. La moyenne des candidats qui ont rendu le dossier de RAEP est de 7,67, celle des admissibles de 10,78. La barre d'admissibilité se situe à 9,5. Au CAER, on compte 606 candidatures recevables pour 952 inscrits. Les admissibles sont au nombre de 275. La moyenne des dossiers recevables est de 8,42, celle des admissibles de 10,58. La barre d'admissibilité se situe à 9,5 comme pour le CAPES.

Pour ce qui est de l'admission, sur les 223 admissibles au CAPES, 215 ont été déclarés recevables (on compte quelques absents et des candidats qui, après vérification, ne réunissent pas les conditions requises pour concourir). La moyenne globale (à l'écrit et à l'oral) de ces 215 candidats s'élève à 9,46/20 ; elle est de 11,59 pour les admis. La moyenne de l'oral se situe à 8,79/20 pour l'ensemble des candidats et à 11,91 pour les lauréats du concours. La barre se trouve placée à 9,33. Au CAER, on a 270 candidatures recevables sur les 275 admissibles ; une moyenne globale de 9,93/20 pour ces candidats et de 12,09 pour les admis. Celle de l'oral s'élève à 9,60/20 pour les admissibles et à 12,74 pour les admis. La barre est à 10. Tous les postes ont été pourvus, au CAPES comme au CAER.

Qu'il s'agisse du dossier de RAEP ou de l'épreuve orale, l'exposé des manques ou défauts de certaines prestations n'est destiné qu'à mieux éclairer les candidats aux concours des sessions suivantes et, en particulier, à aider ceux qui se présenteraient de nouveau à tirer parti d'une première expérience : le concours est à la fois exigeant et ouvert, et les candidats qui s'y préparent sérieusement en suivant les conseils donnés dans ce rapport mettront toutes les chances de leur côté. Le jury a été très heureux, cette année encore, de lire et d'entendre des travaux et des prestations de grande qualité, venant de candidats aux parcours professionnels très divers. Il n'a pas hésité à les reconnaître par des notes élevées et il souhaite pouvoir, à l'avenir, apprécier beaucoup de futurs professeurs de cette qualité, pour le plus grand bénéfice des élèves qui leur seront confiés.

Anne Vibert
Présidente du jury

Définition des épreuves

I. Épreuve écrite d'admissibilité : dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Texte officiel (arrêté du 27 avril 2011, annexe II bis)

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota. – Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury. »

Commentaire

Le jury attend tout d'abord des candidats que leur analyse témoigne d'une bonne connaissance de la discipline « Français », de ses différentes composantes et de ses enjeux. Il attend donc qu'ils connaissent les programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également qu'ils maîtrisent les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d'une réflexion sur la didactique de la discipline qui doit permettre une véritable analyse de l'activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline « Français ».

L'analyse didactique veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé aux choix de l'enseignant (programmes, projet pédagogique de l'année ou de la période, acquis des élèves, références bibliographiques...), les objectifs des séance(s) ou séquence(s) qui font l'objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs. Elle évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l'expérience d'enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l'analyse didactique.

Le jury sera sensible avant tout à la prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement évoquée : il s'agit moins en effet de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » et/ou réussie dans tous ses aspects que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

De même, le jury n'entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variées, mais doivent concerner la discipline « Français » et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter cependant, étant donné la longueur de l'écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l'écueil d'une micro-analyse détaillée de séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d'un parcours forcément trop rapide de l'ensemble des séquences d'une année scolaire. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, dans celui de projets pluridisciplinaires ou dans d'autres réalisations (ateliers, projets disciplinaires de longue durée...). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c'est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l'expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l'expérience d'enseignement qui a été conduite afin d'en apprécier ensuite l'analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments dont il a besoin pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d'ailleurs demander des compléments d'information au moment de l'épreuve orale s'il souhaite revenir sur le dossier.

S'agissant de candidats à un CAPES de lettres modernes qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe sont des pré-requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu'elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de

nature variée : plan de séquence, document pédagogique conçu pour les élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline et de ses enjeux ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité appuyée sur les connaissances académiques, la connaissance des programmes et de leurs finalités, du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire ;
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;

Le jury attachera une attention particulière aux capacités d'analyse de l'activité choisie, fondées sur la prise de recul et la justification des choix.

II. Epreuve orale d'admission

Texte officiel (arrêté du 27 avril 2011, modifié par l'arrêté du 10 janvier 2012)

Epreuve professionnelle : le jury propose un document de nature professionnelle en rapport avec le niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

L'épreuve consiste en une explication de texte de langue française, assortie d'une question de grammaire référée aux programmes des classes de collège ou de lycée. La méthode d'explication est laissée au choix du candidat. La présentation de la question de grammaire prend la forme d'un court développement organisé en relation avec les programmes.

L'explication de texte assortie de la question de grammaire est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses analyses et ses choix, et à en préciser la pertinence dans le cadre d'une situation d'enseignement projetée pour sa classe.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : trente minutes maximum) ; **coefficient 2**.

Le programme de l'épreuve est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges.

Commentaire

Le jury proposera au candidat deux textes de langue française, d'une longueur de 20 à 30 lignes, correspondant aux programmes du collège ou du lycée.

Le candidat choisira un de ces textes et en proposera une explication. La méthode de l'explication est au choix du candidat qui peut présenter soit une explication linéaire, soit un commentaire organisé.

Une question de grammaire sera jointe à chaque texte. Les notions sont celles des programmes du collège et du lycée. Il pourra être demandé par exemple au candidat d'identifier des catégories grammaticales et de relever des occurrences pertinentes, de les classer et de justifier leur classement, de procéder à des transformations grammaticales et de commenter les effets de sens qui en découlent, de repérer et de commenter des faits linguistiques relevant de la grammaire de phrase, de texte ou de discours.

Sur les 30 minutes dévolues à l'exposé, 5 à 10 minutes seront consacrées à la question de grammaire.

Pour l'explication de texte comme pour la question de grammaire, les attentes du jury en matière de connaissances disciplinaires et de maîtrise de l'exercice correspondent aux exigences d'un concours de recrutement de professeurs certifiés de Lettres modernes.

Lors de l'entretien, le jury reviendra sur l'explication du texte et sur la question de grammaire pour faire rectifier, préciser ou approfondir des éléments de l'exposé. Le candidat sera également invité à dire comment il aborderait en classe le texte proposé et la question de grammaire (niveau, lien avec les programmes, objectifs de la séance, éventuellement place dans une séquence d'enseignement).

Dix minutes pourront être réservées à un échange sur le dossier des acquis de l'expérience professionnelle afin de faire préciser des éléments du dossier ou de prolonger l'échange sur l'expérience du candidat.

Précisions complémentaires

1. L'explication de texte et l'exposé de grammaire n'ont pas en eux-mêmes de caractère didactique : ils renvoient au travail préparatoire que doit accomplir tout enseignant avant d'envisager sa séance d'enseignement. La transposition didactique sera abordée dans un deuxième temps au cours de l'entretien.

2. En ce qui concerne l'explication de texte, le jury appréciera de manière générale la capacité du candidat à rendre compte de la singularité d'un texte littéraire :

- en sachant à la fois réagir de manière sensible à sa lecture et analyser de manière rigoureuse les effets qu'il produit ;
- en s'efforçant d'en cerner les enjeux esthétiques et humains ;
- en proposant une lecture personnelle qui s'abstient de plaquer *a priori* des éléments de connaissance extérieurs ;
- en proposant un cheminement clairement balisé et cohérent dans la découverte du texte.

Au cours de la présentation orale de sa lecture du texte, le jury appréciera la capacité du candidat à :

- accorder toute son importance à la lecture à haute voix, et la mettre au service de l'intelligibilité et de l'interprétation du texte ;
- présenter le texte de manière claire et précise en le situant brièvement dans son contexte ;
- proposer un projet de lecture qui définit l'intérêt spécifique du texte et ouvre des perspectives d'interprétation ;
- étayer l'interprétation du texte par des analyses stylistiques précises ;
- conclure de manière synthétique en reformulant les résultats de l'interprétation et, si possible, en la rattachant à une question littéraire ou esthétique plus générale (portant par exemple sur un genre littéraire, une question historique ou un rapprochement avec d'autres œuvres).

3. La réponse à la question de grammaire ne se veut pas un exposé théorique ou la récitation d'une leçon. Elle a pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à raisonner sur la langue et à mettre en relation les faits linguistiques avec l'interprétation du texte.

Le jury appréciera la capacité du candidat à :

- faire servir ses connaissances à l'étude de la question de grammaire proposée, dans le texte ou dans le passage du texte précisé par la consigne ;
- faire apparaître les questions soulevées (difficultés, limites, justification des choix, interrogations) par le relevé ou le classement des formes appelés par la question ;
- montrer l'intérêt du point de langue étudié pour l'analyse du texte ;
- organiser son exposé.

4. Pour l'ensemble de l'épreuve orale, le jury appréciera la capacité du candidat à communiquer de manière claire et intelligible, dans un registre de langue adapté à la situation, ainsi que sa capacité à entrer dans un dialogue ouvert et constructif avec le jury.

ÉPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Rapport présenté par Christine Deronne

La session 2013 est la seconde session du CAPES interne de Lettres modernes et du CAER qui repose sur la nouvelle épreuve d'admissibilité permettant aux candidats de s'appuyer sur leur expérience professionnelle (épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, RAEP). Ce rapport s'inscrit donc dans le prolongement de celui de Jean-Pierre Grosset-Bourbange (session 2012), que les candidats auront tout intérêt à lire attentivement, car il pose les principes fondamentaux de l'épreuve.

Les lignes qui suivent s'appuient sur les nombreux commentaires fournis par les membres du jury de la session 2013. Je les remercie vivement.

Après avoir rappelé et précisé les principales caractéristiques du dossier RAEP et les problèmes rencontrés par les candidats pour le réaliser, nous développerons plus particulièrement la question de la problématisation de la situation d'enseignement/apprentissage et celle de l'analyse de cette situation. Enfin nous terminerons par un certain nombre de conseils méthodologiques aux candidats en espérant qu'ils pourront en tirer profit pour leur réussite à ce concours.

1. LES CARACTÉRISTIQUES DU DOSSIER RAEP

➤ *Comprendre ses finalités*

Le dossier RAEP s'adresse au jury, qui n'est pas une entité abstraite, mais qui est composé d'un ensemble de binômes ayant une connaissance précise du métier d'enseignant de français des classes de collège et de lycée. Il s'agit pour le candidat de prouver au jury, dans l'espace des 8 pages du dossier, qu'il a acquis des compétences suffisantes pour l'admissibilité au CAPES de Lettres modernes et pour enseigner dans le secondaire. Le dossier a donc une dimension argumentative : le candidat s'appuie sur son expérience professionnelle pour donner des preuves réelles des compétences professionnelles acquises dans son parcours. Cela implique de sélectionner la ou les situations significatives pour les décrire et les analyser. Une fois cette sélection faite, le candidat ne peut relater tous les détails de la mise en œuvre de la situation pédagogique, mais il doit, au contraire, mettre en évidence et valoriser ce qui peut faire de lui un futur enseignant lucide face aux réalités de la classe. Le candidat doit convaincre le jury de la pertinence de ses choix et de ce fait distinguer l'essentiel du superflu. Le référentiel des 10 compétences (*BO* n°29 du 22 juillet 2010) et la nouvelle version du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, *JORF* n°0165 du 18 juillet 2013) donnent un cadre de références par rapport auquel chaque candidat peut se situer.

➤ *Veiller à la qualité d'expression*

Une communication réussie, quelle qu'elle soit, nécessite une bonne maîtrise de la langue. Or bien des membres du jury constatent amèrement que le niveau de maîtrise syntaxique et

orthographique souhaité n'est pas toujours atteint. Dans la mesure où les candidats disposent de plusieurs semaines de préparation et peuvent recourir aux nombreux outils à disposition (sites web, dictionnaires, grammaires), il est indispensable qu'ils fassent preuve de vigilance et qu'ils présentent des documents corrigés. Bon nombre de dossiers présentent cependant une qualité d'expression qui rend la lecture agréable. Un effort de structuration est également visible dans certains dossiers : titres et intertitres guident utilement le lecteur et mettent en évidence la dynamique et la progression réfléchie du propos. C'est un point encourageant.

➤ *Valoriser le parcours professionnel*

Rappelons que le dossier comprend deux parties distinctes. La première (2 pages) met en valeur les principales étapes du parcours du candidat.

Les maladresses signalées dans le rapport précédent (confusion entre les éléments de vie personnelle et professionnelle, abondance de « récits de vie ») sont moins nombreuses pour la seconde session mais sont encore présentes. Les récits purement narratifs et chronologiques, dans un souci d'extrême exhaustivité, n'ont pas eu pour effet de retenir l'attention du jury. De même les récits d'expérience qui ont survalorisé certains moments de la carrière en mettant en avant, par exemple, une inspection, n'ont pas forcément capté l'attention du jury. Par contre, certains candidats ont réussi à organiser la rédaction de leur parcours professionnel, soit en s'appuyant sur le référentiel des compétences du métier d'enseignant, soit en mettant en évidence de façon dynamique les moments révélateurs de leur progression dans le métier d'enseignant. D'autres ont choisi une organisation thématique reliée aux domaines d'enseignement du français pratiqués dans leur parcours en montrant ce qui était révélateur du métier. On constate donc une évolution de la rédaction de la première partie qui, tout en restant encore assez descriptive, donne une place plus importante à une réflexion sur la pratique professionnelle. On encourage donc les futurs candidats à aller dans ce sens.

➤ *Choisir une réalisation pédagogique*

Dans la seconde partie (6 pages), le candidat présente l'une de ses réalisations pédagogiques « *relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue le cas échéant à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.* » (Arrêté du 27 avril 2011, annexe II bis). Le choix de la situation est suffisamment large pour permettre à tous les candidats de faire appel à leur expérience.

Les dossiers, comme ceux de la session 2012, se répartissent en deux catégories : ceux des candidats qui ont une longue expérience de l'enseignement du français (maîtres auxiliaires ou contractuels), ceux des candidats qui n'ont jamais enseigné le français en responsabilité dans une classe du second degré.

Nous souhaitons, dans les lignes qui suivent, attirer l'attention des futurs candidats sur un certain nombre de remarques importantes signalées par les membres du jury.

Remarques générales

Le jury recommande que **les candidats qui se présentent à plusieurs sessions successives** proposent, autant que possible, des dossiers différents et ce pour plusieurs raisons. D'une part un même dossier peut être repris, enrichi, amélioré l'année suivante par le candidat : des lectures scientifiques et pédagogiques peuvent préciser son propos. D'autre part, les membres du jury qui reconnaissent un dossier qu'ils n'ont pas évalué positivement une première fois peuvent être influencés par leur première lecture. Enfin un même dossier peut-être évalué différemment d'une année sur l'autre car le concours sélectionne des candidats évalués les uns par rapport aux autres en prenant en compte le nombre de postes limités offerts chaque année. Une épreuve de concours est contrainte par le nombre de postes alors qu'une épreuve d'examen évalue un candidat par rapport aux exigences d'un programme universitaire.

Les candidats qui n'ont pas d'expérience d'enseignement du français dans le secondaire témoignent d'activités professionnelles intéressantes, présentant souvent des dimensions pédagogiques pertinentes, mais le jury s'attend à ce qu'ils puissent proposer une réflexion, même modeste, sur les transferts didactiques et pédagogiques possibles de l'activité à destination d'une classe. Or cet aspect fait souvent défaut. Les candidats s'appuieront avec profit sur la lecture des programmes et sur celle du *Socle commun des connaissances et des compétences* de façon à pouvoir se projeter dans le contexte de l'enseignement du français. Le candidat qui évoque, par exemple, l'aide personnalisée à l'écriture du commentaire en classe de 1^{ère} peut aisément développer sa réflexion sur la différenciation pédagogique, l'apprentissage de l'écriture du commentaire en classe complète dans le cadre de la séquence, des programmes et de l'EAF.

Le jury attire également l'attention des candidats sur **la nécessaire concordance entre la date des activités réalisées et la date de parution des programmes**. On a pu en effet constater des discordances entre la date à laquelle se situait la mise en œuvre en classe et les programmes cités !

Le rôle des annexes n'est pas toujours bien perçu par les candidats et leur pertinence par rapport au corps du dossier est faible. Les annexes donnent du sens à la démarche mise en œuvre mais elles ne doivent pas doubler voire tripler le nombre de pages du corps du dossier. Quand elles comportent des indications de dates, celles-ci doivent correspondre aux dates indiquées dans le dossier ! Enfin, rappelons que les annexes doivent être signalées dans le corps du dossier par une numérotation qui renvoie au classement proposé à la fin du dossier. Pour les situations d'enseignement qui traitent de la production d'écrits et des critères d'évaluation ou de la différenciation, le jury s'attend naturellement à ce que les annexes contiennent des productions d'élèves avant et après évaluation. Certains dossiers ont pu donner en annexes (de façon très pertinente et efficace) des traces écrites d'élèves renvoyant aux différentes étapes d'un chantier d'écriture ou de démarches d'écriture et de réécriture.

Remarques sur les dossiers portant spécifiquement sur l'enseignement du français

Le choix des situations liées spécifiquement à la discipline du français est abondant. Cependant leur traitement n'est pas toujours pertinent, comme le jury a pu le constater.

Bon nombre de dossiers présentent une somme d'informations non hiérarchisées. Dans un souci de rigueur et d'honnêteté intellectuelle, de nombreux candidats ont souhaité décrire et analyser des séances particulières d'une séquence en la situant dans une progression annuelle. De ce fait, ils commentent les éléments de leur progression annuelle, puis l'organisation de la séquence et enfin le déroulement de quelques séances. Cependant le format contraint des 6 pages rend difficile cette présentation qui met sur le même plan toutes les activités réalisées par le candidat sans que celui-ci valorise l'impact précis des séances. Le lecteur est pris dans une énumération d'activités mais ne sait sur quel élément s'arrêter. Le cadre général de la pratique enseignante du candidat reste un élément pertinent à condition d'en limiter la présentation : une progression annuelle peut être présentée en quelques lignes et figurer en annexe.

De même, faire le choix de développer successivement et exhaustivement deux ou trois séquences ne permet pas toujours aux candidats de rendre compte de façon précise et argumentée de sa pratique. Le discours reste très général, consensuel et déclaratif. Rappelons que le choix des situations vise à donner des preuves des compétences professionnelles acquises. Si le candidat fait le choix de présenter plusieurs séquences (possibilité définie dans le texte officiel), on s'attend à ce que ces séquences soient particulièrement représentatives de l'acquisition de compétences professionnelles identifiables et analysables. Plusieurs cas de figure sont possibles : un candidat peut montrer, par exemple, comment à travers plusieurs séquences il a développé les compétences d'écriture de ses élèves. La quantité de séquences décrites n'est pas un gage de qualité ni de réussite du dossier mais la justification des raisons qui amènent le candidat à les sélectionner est primordiale.

Le récit des activités doit donner lieu à un développement organisé et rédigé ; or il se présente parfois comme le contenu des pages d'un cahier de textes. Le lecteur se trouve devant une énumération de titres ou de verbes à l'infinitif qui s'accumulent, mais le candidat n'explique pas comment les apprentissages annoncés se construisent chez les élèves ni ce que ces activités lui apportent dans sa compréhension du métier d'enseignant. Le dossier n'est pas un catalogue de séances et/ou de textes et/ou d'exercices qui se succèdent, chronologiquement sans lien, sans justification.

Les candidats qui ont obtenu de bonnes notes ont réussi à **formaliser un questionnement didactique personnel** puis ont organisé les rubriques de leur dossier comme autant d'éléments de réponse possibles au questionnement initial.

Après avoir énoncé un certain nombre d'écueils et de difficultés, nous développerons dans les lignes qui suivent la question du projet de l'enseignant et de la problématisation de la situation d'enseignement/apprentissage. Nous aborderons également la question de l'analyse de la pratique du candidat.

2. PROJET DIDACTIQUE, PROBLÉMATISATION ET ANALYSE DE LA SITUATION D'ENSEIGNEMENT

Le récit et l'analyse d'une pratique de classe répondent à certaines exigences que nous voudrions développer ici en nous appuyant sur quelques exemples signalés par les membres du jury. Rappelons que toute situation d'enseignement, quel que soit le choix du candidat, doit être finalisée par un projet didactique qui se décline en objectifs d'apprentissage et donne lieu à une évaluation des acquis des élèves. Dans la mesure où les candidats ont, en grande majorité, choisi de présenter une séquence d'enseignement de français en collège ou lycée, nous souhaitons revenir, dans les passages qui suivent, à la problématisation de la séquence et à son analyse.

➤ *La problématisation de la situation d'enseignement choisie par le candidat*

Recopier l'intitulé de l'objet d'étude ou donner un titre à la séquence ne signifie pas formuler une problématique. Par exemple, le titre « *les différents types et formes de lettres* » ne renseigne pas sur le questionnement du candidat sur l'épistolaire ni sur les objectifs visés pour la classe. Une séquence autour de la lettre ne peut se résumer à un catalogue plus ou moins exhaustif de lettres. L'intitulé « *les caractéristiques du roman de chevalerie en 5^{ème}* » ne constitue pas non plus une problématique de lecture.

Le terme de problématique fréquemment employé dans le domaine de la recherche (écriture d'un mémoire de Master par exemple) renvoie, dans le contexte des pratiques de la classe, à la formulation d'une question adressée aux élèves d'une classe donnée. Cette question ou problématique, qui met les élèves dans une position de recherche, oriente l'organisation de la séquence et le déroulement des séances. Pour la formuler précisément, l'enseignant s'approprie les programmes, recherche des informations relatives à l'objet d'étude, mobilise ses connaissances scientifiques et didactiques, évalue les acquis de ses élèves et leur progression dans l'année.

Une fois la problématique définie, l'enseignant conçoit et met en œuvre un scénario didactique et pédagogique qui permette aux élèves de trouver des éléments de réponse à cette problématique et d'atteindre les objectifs d'apprentissage visés. Un même objet d'étude peut donc donner lieu à plusieurs problématiques en fonction du contexte d'enseignement et donc à plusieurs organisations de séquences. La formulation précise d'une problématique donne un fil conducteur à la séquence. La problématique évite que les séances ne se juxtaposent les unes aux autres et que les activités proposées aux élèves ne soient qu'occupationnelles.

Une candidate, par exemple, s'interroge sur les compétences de lecture, plus précisément sur le processus d'identification et ses limites et se demande comment l'aventure de Jim (*L'île au trésor*) peut devenir celle du lecteur. Une autre se demande comment les situations d'argumentation contribuent au tragique dans la lecture d'*Antigone* d'Anouilh et élabore un parcours de lecture pour répondre à cette problématique. Certes, ces exemples de problématiques méritent d'être précisés mais ils témoignent du souci des candidats d'interroger leur propre rapport au texte et de finaliser la lecture en classe.

➤ *La description et l'analyse*

Comme nous l'avons dit précédemment, le candidat ne peut tout relater. Il lui faut donc s'interroger sur la sélection de fragments de sa pratique qui lui permettent de prouver au lecteur la pertinence et la cohérence de ses choix. **L'analyse consiste à montrer sa capacité à faire un retour sur la pratique.** Cet aspect du dossier a été souvent négligé ; or il est

essentiel. On demande aux candidats de faire preuve de sobriété et de lucidité. On leur conseillera donc d'éviter aussi bien la suffisance que la circonspection excessive : le jury a bien conscience qu'une séquence, même fort bien préparée, ne produit pas tous les résultats attendus. L'analyse consiste donc à évaluer les résultats et à envisager les aspects positifs, les acquis pour les élèves, les acquis pour l'enseignant et les aspects modifiables. On évitera donc les formules déclaratives comme « *les élèves retiendront* », « *les élèves ont pu constater* » sans qu'on donne au lecteur les moyens de comprendre par quels dispositifs les connaissances ont été acquises par les élèves. De la même manière, les tournures passives comme « *les élèves ont été amenés à repérer les thèmes...* » ne renseignent pas sur la pratique de l'enseignant. Quelques candidats cependant ont fourni au jury des documents spécifiquement produits pour leur classe. Cette initiative a été particulièrement appréciée.

Pour appuyer son analyse, le candidat fera référence aux programmes de collège en vigueur (*BO* spécial n° 6 du 28 août 2008), aux programmes du lycée (*BO* spécial n°9 du 30 septembre 2010) et au *Socle commun des connaissances et des compétences*, consultable sur le site www.education.gouv.fr. Le référentiel des 10 compétences (*Bulletin officiel* n°29 du 22 juillet 2010) et la nouvelle version du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013, *JORF* n°0165 du 18 juillet 2013) fourniront également un cadre précieux pour permettre au candidat de situer sa progression dans l'exercice du métier d'enseignant. Ces référentiels définissent, en effet, les compétences attendues qui s'acquièrent et s'approfondissent tout au long de la carrière. Chaque candidat, en fonction de son parcours personnel, pourra donc situer sa propre progression.

Ces références sont nécessaires mais ne suffisent pas. On attend également des candidats qu'ils puissent enrichir leur propos de **références scientifiques et didactiques**. La liste des manuels scolaires utilisés ne constitue pas une source scientifique ! Le jury a bien conscience que les conditions dans lesquelles les candidats préparent leur dossier ne sont pas toujours favorables : l'éloignement de centres universitaires, l'éloignement des lieux de formation où sont assurés des modules de préparation aux épreuves du CAPES interne, l'éloignement des bibliothèques ne facilitent pas le travail. On encouragera cependant les candidats à se donner les moyens de réactualiser leurs connaissances sur la littérature, sur la lecture, l'écriture, la maîtrise de la langue et l'oral. Les références sont plus nombreuses cette année que dans les dossiers de l'an passé, mais des membres du jury remarquent qu'elles servent parfois simplement d'illustrations et qu'elles ne s'intègrent pas au propos. Mentionner le nom d'Anne Übersfeld dans une séquence sur le théâtre ne dit rien de l'apport des travaux de l'auteur ni des liens avec la séquence. Les commentaires du guide pédagogique de certaines collections scolaires ne s'assimilent pas à des référents scientifiques. Rassurons les candidats : il ne s'agit pas en 6 pages de faire un mémoire universitaire accompagné d'une importante bibliographie, mais de sélectionner quelques références bien ciblées et adaptées au contenu du dossier. En ce qui concerne la didactique du français, on pourra, par exemple, renvoyer les candidats à un ouvrage de synthèse utile, proposant de nombreuses pistes bibliographiques : *Didactique du français, langue première*, Claude Simard, Jean-Louis Dufays, Joachim Dolz, Claudine Garcia-Debanc, De Boeck (2010).

Quelques dossiers témoignent d'un réel souci d'articuler des connaissances littéraires et didactiques. Une candidate, par exemple, s'est interrogée sur l'articulation entre la compréhension globale et la compréhension fine d'une œuvre intégrale du Moyen-âge, sur le sens de la dérision et sur les moyens à sa disposition pour faire entrer les élèves dans la lecture du texte (transposition en BD, support vidéo, médiation de l'écriture). Une autre

candidate, s'interrogeant sur les finalités du conte, s'est référée de façon pertinente à V. Propp, A. Greimas et B. Bettelheim. De très bons dossiers ont pu articuler la problématique de la séquence à l'analyse de la pratique mise en œuvre tout en étayant le propos de référents adaptés, scientifiques ou didactiques. Ainsi une candidate s'est demandée « *comment l'observation du fonctionnement de l'écriture fantastique dans la littérature et l'art cinématographique peut permettre la production de textes de même registre* » ; elle s'est appuyée sur V. Todorov et sur les travaux concernant la production écrite et l'évaluation (C. Garcia-Debanc et B. Schneuwly). L'analyse (qui aurait pu être approfondie) est régulièrement intégrée dans le corps du développement après la présentation de chaque moment important de la séquence.

3. QUELQUES CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

La plupart des dossiers de la session 2013 ont pris en compte les conseils du rapport de Jean-Pierre Grosset-Bourbange concernant la mise en forme du dossier et son organisation générale. Cependant les principales difficultés concernant la problématisation du dossier et l'analyse de la pratique réelle en classe demeurent.

Ce sont ces aspects que nous avons plus particulièrement développés dans ce rapport et nous souhaiterions pour terminer proposer quelques conseils méthodologiques aux candidats.

Nous voudrions tout d'abord attirer l'attention des candidats sur le choix de la situation d'enseignement. Celle-ci doit être suffisamment pertinente pour permettre au candidat de montrer ses compétences à enseigner le français. Elle doit s'appuyer sur les programmes en vigueur et témoigner d'une pratique la plus proche possible de celle de l'année où le dossier est déposé. Des séquences originales, c'est-à-dire qui ne sont pas la simple reprise de séquences de manuels ou de séquences trouvées sur les nombreux sites consacrés à l'enseignement du français, sont très favorablement accueillies par les membres du jury.

Rendre compte de sa pratique professionnelle avec lucidité nécessite de pouvoir « prendre de la distance », et de relire son propre écrit avec « un autre regard ». On encouragera donc les candidats à prendre des notes régulièrement sur les activités menées en classe, à garder les traces des travaux de leurs élèves et des documents qu'ils produisent pour la classe. Dans un second temps, les données recueillies pourront être sélectionnées, hiérarchisées en fonction de leur importance et de la visée du dossier. Écrire régulièrement, relire et réécrire dans des temps différés contribuent à la mise à distance nécessaire. L'apport des connaissances universitaires et didactiques enrichiront également l'analyse du candidat et l'aideront à évaluer sa pratique, à la modifier.

Enfin, les références universitaires, didactiques et pédagogiques sont utiles pour appuyer le propos du candidat et faire écho à sa pratique, à condition d'être intégrées au développement et de ne pas être de simples illustrations. Les lectures de revues didactiques ciblées sur des problématiques précises ne pourront qu'aider les candidats (par exemple *Le Français aujourd'hui*).

Nous espérons que le contenu de ce rapport permettra aux futurs candidats de se faire une idée suffisamment précise de l'élaboration du dossier pour se donner les moyens de le préparer dans les meilleures conditions.

EPREUVE D'ADMISSION

Rapport rédigé par Yves Bernabé

Le présent rapport fait écho à celui de 2012 auquel il est recommandé de se reporter : il fournit en effet des précisions très nécessaires sur le déroulement de l'épreuve orale et sur les attentes du jury. Il pose également des cadres précis concernant les principes de cette épreuve et prodigue des conseils qui seront pour une part repris et soulignés ici.

Au cours de la session 2013, le jury a relevé avec satisfaction qu'un certain nombre de recommandations formulées dans le précédent rapport ont été prises en compte. Ainsi, les candidats n'ont pas semblé surpris par la nature de l'épreuve ; la confusion avec l'épreuve professionnelle de didactique a presque complètement disparu. Il s'agit bien pour tous d'une explication de texte, accompagnée d'une question de grammaire.

Le jury a écouté avec plaisir quelques très bonnes explications qui avaient le mérite d'être organisées autour d'un questionnement littéraire du texte, et au cours desquelles les candidats ont pu faire montre d'une culture précise et étendue. Quelques réponses aux questions de grammaire, malheureusement encore trop peu nombreuses, ont été remarquables de précision, organisées avec efficacité, et reliées finement au sens du texte. On reviendra ici sur les points sensibles qui, de l'avis de tous les membres du jury, méritent d'être soulignés. Ces remarques visent à éclairer les candidats malheureux sur les raisons de leur échec, et à rappeler à tous les exigences d'un exercice nécessairement difficile et par nature sélectif, puisqu'il s'agit d'un concours de haut niveau.

Les membres du jury ont mission de sélectionner des professeurs cultivés, efficaces et ouverts, susceptibles d'intéresser leurs élèves en leur favorisant l'accès aux richesses de la langue française ainsi qu'au sens *vivant* des œuvres.

C'est pourquoi ils sont particulièrement sensibles à la clarté de l'expression des candidats, à sa fluidité et à sa correction. Dans toutes les étapes de cette épreuve, il est nécessaire que l'expression des candidats à ce concours de recrutement d'enseignants de Lettres dans le second degré soit sans reproche. On pardonne bien volontiers les quelques hésitations que l'émotion commande au cours d'une épreuve orale, mais la qualité de l'expression des candidats fournit des indications sur leurs pratiques langagières et le degré de leurs exigences dans ce domaine. C'est un aspect qu'il convient de ne jamais négliger. Certaines prestations ont à ce titre manqué de qualité.

I. L'explication de texte

Un trop grand nombre de candidats se sont contentés de décrire le texte proposé, en le survolant et en oubliant de mettre en lumière **sa singularité**. On s'est trouvé face à des explications qui asséchaient le sens des textes parce que le candidat se contentait de faire de telle page de Zola une illustration de ce qu'il savait du naturalisme, ou de tel extrait de *Phèdre* de Racine la preuve qu'il s'agit bien d'une tragédie, ce dont personne ne doute. Les généralités de ce type affaiblissent le propos ; ce qui se dit alors est valable pour tout texte naturaliste ou pour n'importe quel extrait de tragédie classique. On recommandera aux candidats de centrer leur propos sur les enjeux du texte tels que son tissu propre les manifeste. Un candidat, sans rien dire de général, a su proposer une véritable orientation littéraire pour expliquer un passage de *Cris* de Laurent Gaudé, en organisant l'explication autour de la question de l'Identité telle que le texte la déploie dans des formes variées et dynamiques. Dès lors, l'étude fait ressortir la richesse de ce texte même, sans sombrer dans les discours

généraux qui diluent et parfois contredisent le sens du passage. Le jury attend que le candidat prenne la peine et le risque de rechercher la valeur du passage qu'il a sous les yeux pendant deux heures de préparation. A vouloir plaquer sur le texte des leçons d'histoire littéraire dont certaines semblent avoir été très récemment découvertes dans les dictionnaires mis à disposition en salle de préparation, on en passe sous silence l'essentiel, on en oublie les effets. Ainsi, les candidats qui ont cru pouvoir appliquer au poème de Léopold Sedar Senghor une lecture prétendument ethnologique traquant partout des originalités africaines et la confirmation des clichés les plus rebattus, sont passés assez loin de la valeur propre du poème proposé, et de son caractère musical.

L'ensemble du jury regrette en outre de constater la difficulté pour beaucoup de candidats à poser une problématique, c'est-à-dire à se donner un fil conducteur qui organise l'avancée dans le texte, **et en structure profondément l'explication**. Cette étape de la problématisation doit être apprise et expérimentée par un exercice fréquent et exigeant. On attend que cette problématique concerne le texte (et non l'auteur ou le genre dans son entier). L'explication du texte est ainsi un parcours qui exploite les chemins suscités par la problématique. Parfois, des problématiques proposées en introduction ont été bel et bien laissées de côté par la suite. Elles n'auront pas été utiles. Une excellente prestation s'est humblement proposé de répondre, à propos d'un caractère de La Bruyère, à la question suivante : « En quoi le portrait comique d'un égocentrique permet-il la critique des apparences ? », et s'y est tenue.

On doit préciser, au milieu de ces rappels de principe, que l'explication attendue au concours n'est pas celle que l'on attendrait d'une classe. C'est celle de l'enseignant, qui est un professionnel et un spécialiste, et qui, même s'il n'a pas lu l'ensemble de l'œuvre, doit être capable de percevoir le *drama*, de montrer la richesse et de dégager les enjeux du passage sur lequel il est interrogé.

Ces deux principes posés : importance de la problématique et respect de la singularité des textes, il convient de revenir maintenant sur le **déroulement de l'épreuve orale**.

Le temps de préparation est de deux heures. L'épreuve dure une heure environ. La première demi heure est consacrée à l'explication du texte, la seconde à un entretien avec le jury. On reviendra plus loin sur l'importance de cette dernière partie de l'épreuve qui voit s'effondrer trop de candidats insuffisamment préparés et totalement épuisés par les deux premières étapes.

Préparation

Le candidat se voit offrir le choix entre deux textes d'époques et de genres différents entre lesquels il opère un choix en quelques minutes. On rappelle que le jury n'attend pas une leçon sur l'auteur, le genre ou le mouvement littéraire. Par conséquent, il est conseillé de tenir compte, au moment du choix, de ce que dit le texte, et de ne pas craindre de prendre le risque de choisir des auteurs moins connus (il existe une littérature avant et après le XIX^e siècle, qu'on peut expliquer avec courage, cohérence et réussite). Chaque candidat organise sa préparation comme il l'entend. Des dictionnaires sont accessibles en salle de préparation. Ils sont souvent un recours ponctuel très précieux. Cependant, le dictionnaire des noms propres, s'il fournit des repères chronologiques et biographiques éclairants, ne peut à lui seul comporter des éléments très efficaces d'explication du texte choisi par le candidat. L'explication attendue ne saurait être l'illustration d'un article du dictionnaire, et encore moins sa récitation. C'est elle qui fait le cœur de l'épreuve ; c'est donc la nature du texte (et non la question de grammaire) qui devrait guider le choix des candidats.

Explication

Le déroulement de cette étape doit respecter trois moments clés : l'introduction, la mise en œuvre développée, et la conclusion. Il est nécessaire que le texte soit intégralement lu à haute voix par le candidat au début de l'épreuve. La qualité de cette étape est un indice de la compréhension du texte même. Les membres du jury ont été frappés par la fadeur de certaines lectures. Le non respect des douze syllabes de l'alexandrin détruit la force tragique et le charme de telle tirade racinienne qui, restituée par une lecture heurtée dans laquelle les e muets sont prononcés, devient une sorte de chansonnette anachronique. Sans tomber dans des excès de théâtralisation, le candidat se doit de respecter la nature et le registre du texte dès le moment de sa lecture.

Certaines introductions, trop longues parce que mal centrées sur l'essentiel, ont tendance à envahir le temps de l'explication. Les candidats prouvent leur qualité dans la maîtrise d'un tempo, qui privilégie la mise en valeur d'un sens, et non l'accumulation de remarques éparées. On rappellera que l'introduction situe le texte, en annonce si nécessaire la composition, et lie étroitement cette annonce à la proposition d'une problématique d'étude. Comme il a été dit plus haut, il n'est pas pertinent de poser longuement des théories d'une précision fatalement relative ; ce moment consiste à proposer des choix que l'explication va expliciter, justifier, illustrer.

Faut-il procéder à une explication linéaire, ou thématique ? Les candidats sont totalement libres de leur choix, et les membres du jury sont disposés à entendre l'une ou l'autre méthode, pourvu que l'exercice soit organisé et cohérent. Une lecture linéaire peut être réussie, il y en a eu cette année encore, à condition qu'elle ne soit pas aveugle mais guidée par une perspective clairement posée, et exprimée à partir d'une problématique. La lecture linéaire ne consiste pas à faire, pour chaque mot rencontré de la première à la dernière ligne (qu'on n'atteint jamais, dans ce cas), des commentaires généraux et tautologiques pour préciser que « c'est le narrateur qui parle », car « « je » est un pronom personnel de la 1^{ère} personne du singulier » ou que « si le verbe est à l'imparfait, c'est que l'action se situe dans le passé ». Elle est fermement organisée autour d'un questionnement qui guide les choix opérés en fonction d'un discours à tenir sur la valeur littéraire de ce texte. Elle comporte des étapes marquant la construction progressive du sens. Par ailleurs, l'explication ne saurait être composée d'un simple relevé de figures de style que l'on commente avec plus ou moins de bonheur dans un émiettement qui réduit le sens en poussière, le pulvérise. L'existence des perspectives de lecture doit être justifiée par une étude de faits de langue sélectionnés pour leur richesse littéraire au sein du propos tenu, et analysés de près. L'explication de texte n'est pas un exercice de constat ; elle est dirigée par une dynamique exigeante qui évite, bien entendu, la paraphrase et le survol.

On est surpris parfois du manque de connaissances de certains candidats. Il n'est en effet pas envisageable de se présenter au Capes de Lettres modernes sans avoir une idée assez précise de l'intrigue de *Phèdre* ou de celle de *Madame Bovary*, sans être capable (malgré la présence d'un chapeau qui présentait la situation) de reconnaître la très célèbre lettre 48 de Valmont écrite sur le corps d'Emilie dans *Les Liaisons Dangereuses*.

L'expertise du candidat se construit dans la fréquentation des grands textes, des œuvres clés dont la connaissance permettra d'établir avec les textes proposés des parallèles enrichissants. On a souvent regretté, dans un concours de ce niveau et de cette exigence, de rencontrer des candidats qui n'ont qu'une connaissance approximative des textes littéraires les plus connus. Il est très important que les candidats à une épreuve d'explication de texte ne découvrent pas *Germinal*, ou le *Parti-pris des choses* le jour de l'épreuve orale. Il leur est conseillé de procéder systématiquement à la lecture des grandes œuvres de la littérature française, du XVI^e au XXI^e siècle, dans les différents genres. La méconnaissance des œuvres théâtrales a particulièrement frappé le jury, ainsi que celle des poètes du XX^e siècle. Il existe

une écriture poétique avant et après le XIX^e siècle, dont l'intérêt ne réside pas exclusivement dans le jeu des rimes ou dans la liste des figures de style qu'on y trouve. La lecture rapide en fin d'année des manuels des classes de lycée ne suffit pas à une préparation efficace. La fréquentation de la littérature est en principe une des activités essentielles du professeur de Lettres, dont le jury s'attend à découvrir l'étendue de la culture et la finesse des lectures. Le jury souhaite attirer l'attention sur l'importance que le candidat dispose d'une culture générale lui permettant de situer les textes dans leur contexte artistique, culturel et politique. Les liens établis par les candidats entre les textes et les autres arts ont été extrêmement rares. Il est par ailleurs regrettable que les dates du Second Empire soient inconnues quand on doit expliquer tel extrait de *La Curée* de Zola. Il est également hasardeux d'affirmer que Madame de Sévigné milite contre la peine de mort en 1672. Outre l'anachronisme ici exprimé, il faut rappeler que tous les auteurs ne sont pas nécessairement des critiques de leur époque. La défense des droits de la femme n'est pas une problématique structurante d'*Andromaque*.

La faiblesse des connaissances concerne également les outils de l'explication de textes : **genres, tons, et mouvements littéraires et culturels constituent un savoir de fond absolument nécessaire à la réalisation de l'explication de texte.** Il est difficile pour un candidat qui étudie un texte du XVII^e siècle, d'en mettre en valeur la richesse s'il l'associe à la philosophie des Lumières. La connaissance maîtrisée des grands mouvements littéraires est absolument nécessaire à une contextualisation efficace du passage.

On ne s'engage pas dans la lecture à haute voix ni dans l'explication d'un texte de théâtre comme dans celles d'un extrait de roman. Etudier un texte poétique sans relever et commenter le rythme des vers nuit fortement à la qualité de l'analyse. La notion de ton ou tonalité, pourtant essentielle pour aborder les effets du texte, semble particulièrement méconnue, ce qui entraîne de graves confusions.

La conclusion de l'explication de texte ne saurait se limiter à annoncer que Zola est bien un écrivain naturaliste, ni que Maupassant représente bien le mouvement réaliste, mais dire quelles sont la richesse et la portée du passage que l'on vient d'étudier. Un certain nombre de candidats ont eu des difficultés à gérer le temps et se sont trouvés invités à conclure avant d'avoir épuisé l'ensemble du texte. Même dans cette situation d'urgence, l'étape finale de la conclusion, qui doit rassembler les remarques essentielles et affirmer une interprétation, ne peut être éludée.

On conseillera donc aux candidats à cette épreuve d'explication de texte de mettre en lumière la singularité du texte, d'en guider l'exploration précise par la formulation d'une problématique, de tout mettre en œuvre afin de ne pas être surpris par des textes absolument canoniques. Et surtout de préparer cette épreuve en acquérant la connaissance des textes et la maîtrise des outils élémentaires de leur explication.

II. La question de grammaire

La question de grammaire, pour ce qui la concerne, peut être traitée avant ou après l'explication de texte, au choix du candidat. Quelle que soit la formule choisie, il convient que le candidat soit très vigilant au temps consacré à cette présentation de la réponse à la question posée. Cette réponse est nécessairement brève, elle dure quelques minutes, entre 4 et 8, et ne traite pas de façon exhaustive une leçon sur la notion abordée. L'expérience de cette année montre que la majorité de ceux qui ont commencé par traiter cette question de grammaire ont consacré à cet exercice un temps trop long, au détriment de l'explication proprement dite.

Le rapport de 2012 fournit des indications auxquelles on se référera. Il est rappelé que ce qui est attendu est l'expression claire de la maîtrise d'une notion simple (*le COD, l'attribut,*

les types de phrases...), dont on observe les occurrences dans une partie ou dans l'ensemble du texte. Le sujet posé précise les limites du texte à observer. Certains candidats se sont fourvoyés en ne tenant pas compte de ces limites, qui ont été posées afin que le repérage, le classement et l'analyse soient facilités. On attend du candidat qu'il fasse un relevé des occurrences concernées, qu'il les classe éventuellement (tous les *adjectifs* ne sont pas *qualificatifs*, tous les *attributs* ne sont pas *du sujet*, toutes les *formes en « ant »* ne sont pas des *participes présents*), qu'il définisse le plus clairement possible la notion, et l'on apprécie qu'il établisse un lien entre ces remarques et le texte à expliquer. Ainsi, dans le poème de Césaire « An neuf », il était possible de s'intéresser, après un relevé des compléments d'objet direct du texte, et une définition de cette notion, à quelques constructions irrégulières du COD avec un verbe intransitif, illustrant l'idée que la « *peste merveilleuse* » modifie l'ordre du monde et touche tous les domaines de la vie, et le langage au premier chef ; il n'est pas anodin que ce soient les mots qui *conspirent* dans les derniers vers du poème.

Les savoirs attendus ne sont pas très spécialisés. Ils relèvent de connaissances élémentaires. On est surpris de constater que certains candidats se trouvent dans l'impossibilité de procéder à l'analyse syntaxique d'une phrase complexe ; ce sont un savoir et un exercice que chacun est pourtant censé pratiquer régulièrement dans les classes. L'enchâssement des propositions a posé de lourdes difficultés à certains candidats au statut de professeur certifié. On ne peut attribuer à la seule émotion due à l'oral d'un concours, les graves confusions auxquelles il a été donné d'assister. A plusieurs reprises, des propositions subordonnées circonstancielles se sont trouvées introduites par des conjonctions de coordination ! Sur la valeur des temps verbaux, certains candidats ont connu des dérives inexcusables. Mais on ne fera pas dans ce rapport un florilège des perles entendues.

On se contentera de rappeler qu'il importe que le professeur dispose d'une connaissance précise des notions qu'il devra enseigner. Que cette connaissance ne demande pas beaucoup plus qu'un peu de précision et de logique ; il serait bon que les candidats s'entraînent à procéder à des études syntaxiques, rafraîchissent leurs connaissances sur les pronoms, sachent, sans hésitation, faire la différence entre *ou* et *où*, aient conscience que le mot *le* n'est pas toujours un déterminant. La question de grammaire se prépare. Les savoirs doivent être assurés par la consultation régulière d'ouvrages scientifiques, qui existent en nombre et fournissent des indications très explicites et synthétiques sur les notions grammaticales élémentaires. On n'exigera pas que le candidat soit capable de résoudre toutes les questions pointues que pose la langue française, mais qu'aucune des notions traditionnellement rencontrées ne lui soit inconnue. Le jury a particulièrement apprécié les prestations au cours desquelles les candidats ont su mettre en lumière les points d'hésitation devant lesquels ils se trouvaient, et lier cette hésitation à leur interprétation du texte.

III. L'entretien

L'entretien intervient après une courte interruption au cours de laquelle le jury a défini une « notre plancher » pour l'ensemble de la prestation. Il ne peut donc qu'être favorable à une augmentation de la note obtenue. C'est pour le candidat le moment de préciser des points demeurés imprécis au cours de l'explication. Cela demande que le candidat conserve suffisamment d'énergie pour faire réponse aux questions du jury qui sont toujours formulées de façon à favoriser l'explicitation d'un aspect de l'explication de texte ou de la question de grammaire, et à enrichir le propos, mais qui sont souvent, et à tort, reçues avec crainte, comme des pièges.

Le jury, au cours de cet échange qui gagne à être souple et vif, cherche également à évaluer la capacité du candidat à se remettre en question sans détruire systématiquement

l'essentiel de son propos, à en éclairer certains aspects et à l'enrichir. S'en tenir sans nuance à ce qui a déjà été dit au cours de l'exposé n'est pas très efficace. Soutenir systématiquement des propos diamétralement opposés ne l'est pas non plus. Certains ont su, en prenant appui sur les questions posées, donner une orientation nouvelle et enrichissante à leur prestation. Ces candidats bénéficiaient sans doute d'un entraînement suffisant pour leur conférer la souplesse et la réactivité nécessaires.

Les candidats qui, au cours de leur explication de texte, s'étaient contentés de propos vagues et plaqués, sont, au cours de l'entretien, ramenés par le jury au plus près du texte et invités à éclairer, dans le détail, les idées lancées parfois un peu vite. Certains parviennent à donner ainsi plus de consistance et de profondeur à leur analyse. Mais d'autres, nombreux, n'y parviennent guère, mettent en lumière les limites de cette analyse, et ne tirent pas profit de l'entretien.

Il est donc conseillé aux candidats de se préparer à ce type d'échange, et de s'entraîner à se maintenir dans la posture du candidat, afin d'en investir toutes les possibilités. On a vu des candidats se mettre tôt à produire dans le même temps la prestation et le commentaire de cette dernière, posant des questions au jury qui ne peut y répondre, ou se livrant, dans les cas les plus extrêmes, à des évaluations de l'explication, ce qui fait perdre un temps considérable. A l'inverse, le jury a pu découvrir au cours de l'entretien des candidats cultivés, sensibles à la particularité des textes, capables de nuancer un point de vue, ou d'en montrer plus clairement la pertinence, en faisant montre d'une ouverture d'esprit remarquable et d'un sens de l'échange qui illustrent bien leurs qualités d'enseignants.

Il est important que les candidats n'hésitent pas à entrer réellement dans le texte, pour montrer les forces qui le constituent et créent ses effets, en utilisant dans cette perspective tous les outils dont ils disposent, qu'ils soient linguistiques, historiques, ou littéraires. Ce rapport souligne nécessairement les faiblesses et les manques et n'accorde pas une place suffisante au relevé des bonnes démarches et des réussites, qui furent pourtant nombreuses en 2013. C'est qu'il veut être utile aux candidats qui souhaiteront, dans l'avenir, se présenter au concours du CAPES interne, et devront proposer des explications de textes. Les membres du jury, qu'il faut remercier de leur participation à la rédaction de ce rapport, écoutent toujours les candidats avec intérêt et bienveillance, et, cette année encore, n'ont pas boudé leur plaisir d'évaluer très positivement des prestations consistantes, vivantes et fines.

Liste indicative des auteurs sur lesquels les candidats ont été interrogés

	Poésie	Théâtre	Roman	Autres
XVI^e siècle	Ronsard			
XVII^e siècle	La Fontaine Corneille	Molière Racine		La Bruyère Sévigné Perrault
XVIII^e siècle		Marivaux	Laclos	
XIX^e siècle	Baudelaire Hugo Lamartine Verlaine P. Valéry	Musset Hugo	Balzac Flaubert Hugo Maupassant Zola	
XX^e siècle	Apollinaire Breton Cadou Césaire Michaux Ponge Senghor	Ionesco Sartre	Duras Gide Vian	Sarraute Saint-Exupéry
XXI^e siècle		Mouawad	Ph. Claudel L. Gaudé	

NB : on ne s'étonnera pas de voir figurer moins d'auteurs pour cette session que lors de la précédente. Cela tient au fait que les candidats qui passaient à la même heure ont eu le même choix de textes.

Liste indicative de sujets de notions abordées dans les questions de grammaire

« Que »	L'expression de l'exclamation
« De » et « des »	Analyse syntaxique d'une ou plusieurs phrases.
La fonction Sujet	Valeur des temps verbaux
Les pronoms	Les types de phrases
Les pronoms personnels	Les connecteurs logiques
Le complément d'objet direct	Les temps de l'indicatif
Les expansions du nom	Les propositions subordonnées
Les adjectifs	Les propositions circonstancielles
Les participes	Les marques de la 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} personne du singulier
L'attribut	La subordination
Les formes des participes présent et passé	Les figures de l'exagération
Les adjectifs qualificatifs	Les procédés de mise en relief
Les formes verbales en « ant ».	L'expression de l'ordre
Le subjonctif	L'expression de l'interrogation
L'emploi des adverbes	L'expression de la négation

NB : la plupart des sujets invitent à une investigation portant sur une partie du texte. Certaines portent sur le texte entier, essentiellement quand il est bref.



Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 23 mai 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 23 mai 2012 autorisant au titre de l'année 2013 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 14 juin 2012 désignant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2013,

- Vu les propositions du président de jury,

ARRETE

Article 1 :

Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section LETTRES MODERNES est constitué comme suit pour la session 2013 :

Président

Mme Anne VIBERT
Inspecteur général de l'éducation nationale

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Jean-Pierre HOCQUELLET
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional
M. Denis LEJAY
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Académie de CRETEIL

Secrétaire Général

M. Vincent TULEU
Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional

Académie de LYON

Membres du jury

M. Yves BERNABE
Inspecteur pédagogique régional / Inspecteur d'académie
Mme Anne BONGIOVANNI-REVERT
Professeur agrégé

Académie de la MARTINIQUE

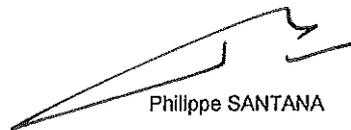
Académie de NICE

M. Richard BOSSIS Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LILLE
Mme Magali BRUNEL VENTURA Professeur agrégé	Académie de NICE
Mme Géraldine CAMY Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LIMOGES
M. Fabrice CARNET Professeur certifié	Académie de LYON
M. Dominique CHAIGNE Professeur agrégé	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Laurence CORNEMILLOT Professeur agrégé	Académie de CLERMONT-FERRAND
Mme Lucie DANLOS Professeur agrégé	Académie de GRENOBLE
Mme Catherine DAUMAS Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de LYON
Mme Isabelle DE PERETTI Maître de conférences des universités	Académie de LILLE
Mme Christine DERONNE Maître de conférences des universités	Académie de NANCY-METZ
Mme Chloé DESCHARD Professeur agrégé	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Pascal DUCHENE Professeur certifié	Académie de LILLE
Mme Déborah EL-BAZE Professeur certifié	Académie de PARIS
M. Christian FERRE Professeur agrégé	Académie de BORDEAUX
M. Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de STRASBOURG
Mme Florence GUEGANT Professeur certifié	Académie de LIMOGES
Mme Carole GUERIN-CALLEBOUT Professeur certifié	Académie de LILLE
M. Sébastien HEBERT Professeur agrégé	Académie de LILLE
Mme Nadine JEAN-BARRIERE Professeur agrégé	Académie de TOULOUSE
M. Jean-Bernard L'HOMME Professeur agrégé	Académie de NANCY-METZ
Mme Adeline LIEBERT Professeur agrégé	Académie de LILLE
Mme Martine NOLOT Professeur agrégé	Académie de REIMS
Mme Isabelle POLIZZI Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de NICE
M. Jean-Michel POTTIER Maître de conférences des universités	Académie de REIMS
M. Didier POURQUIE Professeur agrégé	Académie de BORDEAUX
Mme Aude RICHARD EC.R professeur agrégé	Académie de LILLE
Mme Isabelle ROQUE Professeur agrégé	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Myriam ZABER EC.R professeur agrégé	Académie de CRETEIL

Article 2 : La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 novembre 2012

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
le sous-directeur du recrutement



Philippe SANTANA